



Inspecteur en bâtiment terrain (Remplacement temporaire d'une durée indéterminée)

La division Permis et inspection de la Ville de Magog émet annuellement plus de 1 400 permis et certificats dans un délai moyen de traitement de 14 jours. L'inspecteur en bâtiment terrain réalise, sur le terrain, les inspections pour les permis et les certificats d'autorisation délivrés par la Ville. Il assure une surveillance du territoire afin d'identifier les non-conformités sur les propriétés ainsi que les travaux réalisés sans autorisation.

L'inspecteur en bâtiment terrain accompagne les propriétaires dans la recherche de solutions et fait des suivis avec ceux-ci afin de veiller à l'avancement de la démarche. Au besoin, il prend des actions coercitives. Il traite les requêtes et les plaintes en lien avec les différents règlements municipaux.

Tu es prêt(e) à relever le défi?

Vif d'esprit et excellent communicateur, tu possèdes une très bonne approche client. En effet, tu as les aptitudes à traiter avec une clientèle qui peut être difficile, en faisant preuve de tact, de courtoisie et d'aisance. Rigoureux et autonome, tu te démarques par ton œil attentif à tous les détails et ta forte capacité d'analyse.

Tu as au moins 3 années d'expérience comme inspecteur en bâtiment et tu possèdes un DEC en architecture ou en aménagement et urbanisme. Tu détiens ta carte ASP Construction et un permis de conduire valide de classe 5. Tu as des connaissances des normes et les règlements d'urbanisme et du Code de construction du Québec 2010, et tu as une forte capacité d'apprentissage. Finalement, tu es capable de travailler avec des échéanciers serrés, tu aimes travailler en équipe et tu as de bonnes habiletés avec l'informatique.

Ce que nous t'offrons :

- Un horaire de 37 heures, du lundi au jeudi de 7 h 30 à 16 h 30 et le vendredi de 7h30 à 12h30;
- Un taux horaire de 30,12 \$ + indemnités de 7,85%;
- Entrée en fonction, dès que possible.

Intéressé(e)? Postulez dès maintenant en faisant parvenir votre CV par courriel à rh@ville.magog.qc.ca d'ici le 26 août à 16h.

La Ville de Magog souscrit à un programme d'accès à l'égalité et elle encourage les femmes, les minorités visibles, les minorités ethniques, les autochtones et les personnes handicapées à présenter leur candidature. Nous communiquerons seulement avec les personnes qui seront retenues pour une entrevue.